



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

30^e séance plénière

Mardi 28 octobre 2014, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 40 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/69/98)

Projet de résolution (A/69/L.4)

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant l'Assemblée générale au nom des 120 États Membres de l'ONU qui sont membres du Mouvement des pays non alignés.

Je saisis cette occasion pour souhaiter, au nom du Mouvement, une très chaleureuse bienvenue à l'Assemblée générale au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Aujourd'hui, pour la vingt-troisième fois, l'Assemblée générale se prépare à exprimer son appui et sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains, par le biais d'un vote déterminé pour le projet de résolution (A/69/L.4) qui appelle à lever le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

L'an dernier, 188 des 193 États Membres ont voté pour la résolution consacrée à ce même sujet (résolution 68/8).

Le Mouvement des pays non alignés a toujours affirmé son opposition la plus ferme aux mesures coercitives unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. À plusieurs reprises, le Mouvement des pays non alignés a appelé le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à son blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États. Il enfreint également le droit de Cuba à interagir avec la communauté internationale.

Le blocus a des incidences très néfastes sur le bien-être du peuple cubain. Les préjudices directs et indirects que ce blocus non mérité cause à Cuba sont énormes. Il touche tous les secteurs essentiels de l'économie, comme la santé publique, l'alimentation, l'agriculture, les banques, le commerce, l'investissement et le tourisme. Il empêche Cuba d'accéder aux marchés, à l'aide au développement des institutions financières internationales et aux transferts de technologie, et fait obstacle au développement socioéconomique du pays. Le blocus est également le principal obstacle à un meilleur accès à Internet, à l'échange d'idées et au renforcement des relations dans les domaines culturel, sportif et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-59194(F)



Document adapté

Merci de recycler



scientifique. Le maintien du blocus est tout à fait injustifiable et va à l'encontre des efforts déployés par Cuba pour réaliser le développement durable. En outre, les mesures prises unilatéralement par les États-Unis empiètent sur les droits et les intérêts légitimes des ressortissants cubains et des ressortissants de pays tiers.

En dépit des lourdes pressions exercées sur le peuple cubain et des épreuves qu'il a subies au cours des dernières décennies à la suite du blocus, on ne peut que saluer les progrès considérables qu'il a réalisés, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la coopération internationale. L'exemple le plus récent à cet égard est le rôle que Cuba a joué dans la lutte mondiale contre le virus Ebola. En effet, Cuba compte le plus grand nombre de travailleurs sanitaires déployés dans les pays touchés par le virus Ebola en Afrique de l'Ouest. La riposte de Cuba face à la maladie à virus Ebola a été et demeure beaucoup plus robuste que celle de nombreux pays qui sont bien plus riches, preuve supplémentaire du rôle constructif que Cuba joue dans les affaires internationales.

Nous rappelons encore une fois que l'année dernière, 188 États Membres ont voté pour cette résolution – un vote presque unanime – pour exiger la levée de ce blocus en place depuis cinq décennies et pour insister sur la nécessité de respecter pleinement les principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires internes de Cuba. Actuellement, plus de 190 pays ont des relations économiques et politiques avec Cuba, et les États-Unis sont les seuls à maintenir une politique que rien ne justifie.

Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés engage instamment les États-Unis d'Amérique à s'incliner devant la volonté de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale et à modifier ses politiques qui ont échoué en se conformant pleinement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée immédiate du blocus imposé à Cuba.

M. Llorentty Soliz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 134 États Membres qui constituent le Groupe des 77 et de la Chine à cette 30^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale au titre du point 40 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » .

Imaginons pendant un moment qu'il y a un nouveau-né cubain qui a une malformation fœtale de circulation et qui a désespérément besoin d'oxyde nitrique – qui est en pénurie ou qui n'est pas disponible – pour survivre. À cause du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, sa vie est en danger vu qu'il est impossible d'acheter directement ce médicament auprès du fabricant. Cet exemple illustre la façon dont ce blocus met des vies humaines en danger et porte atteinte aux soins de santé publique.

Malheureusement, ce blocus affecte gravement des secteurs tels que l'éducation, la culture, les sports, la finance et les banques, le commerce extérieur et les investissements étrangers. En outre, la coopération internationale dont jouit le peuple cubain est gravement compromise par ce blocus, sans parler des pertes importantes qu'il fait subir à des secteurs stratégiques de l'économie cubaine, comme le bâtiment, le tourisme, l'industrie, les communications, l'énergie, les mines et les transports.

En violation flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, le Gouvernement des États-Unis étouffe systématiquement Cuba depuis plus de cinq décennies, causant au peuple cubain des dégâts irréparables sur le plan social et humain et de lourdes pertes matérielles et financières, et menaçant gravement la liberté du commerce et des investissements dans ce pays frère.

Une fois de plus, le Groupe des 77 et de la Chine exige du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qu'il lève le blocus économique, commercial et financier inhumain et génocidaire imposé à Cuba et demande instamment à la communauté internationale de prendre des mesures urgentes et efficaces pour empêcher l'application de mesures économiques coercitives unilatérales contre les pays en développement et leur inscription non sollicitée sur certaines listes. Le Groupe dénonce la persécution exercée contre les transactions financières internationales menées par Cuba, qui a été intensifiée par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis ces dernières années, et condamne fermement l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, publiée unilatéralement par le Département d'État américain.

Malgré les multiples restrictions et difficultés auxquelles Cuba est confrontée en raison de ce blocus, ce pays a toujours fait preuve de générosité en fournissant une assistance médicale et humanitaire internationale de la plus haute qualité. Actuellement,

plus de 50 000 travailleurs sanitaires formés à Cuba offrent leurs services dans 66 pays. Une équipe médicale de 165 professionnels a été récemment envoyée en Sierra Leone pour apporter son aide en première ligne des efforts de lutte contre le virus Ebola.

Je voudrais rappeler les propos du Président Nelson Mandela :

« Durant toutes les années que j'ai passées en prison, Cuba fut une source d'inspiration pour moi, et Fidel Castro un monument de courage... Les victoires cubaines ont détruit le mythe de l'invincibilité de l'opresseur blanc et inspiré le combat du peuple sud-africain... un tournant majeur pour la libération de notre continent (et de mon peuple) du fléau de l'apartheid ... Quel autre pays que Cuba peut s'enorgueillir d'un palmarès d'altruisme aussi impressionnant dans ses relations avec l'Afrique? Cuba a été un exemple de dévouement et de service envers les autres. »

Pour terminer, le Groupe appelle au strict respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives à ce blocus et espère vivement que ses jours sont comptés et qu'il ne sera bientôt plus qu'une relique de l'histoire. Comme l'a si bien déclaré le Président Evo Morales, « Le monde est avec Cuba. »

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots à titre national.

Je tiens à saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures, le camarade Rodríguez Parrilla. Tout simplement, la Bolivie voudrait remercier Cuba. Ils peuvent bloquer temporairement les flux financiers. Ils peuvent faire temporairement obstacle au commerce extérieur. Ils peuvent empêcher temporairement les médicaments d'atteindre Cuba. Toutefois, ils ne pourront jamais bloquer l'indépendance, la souveraineté, l'esprit de rébellion et la solidarité sans faille du peuple cubain. Je remercie vivement Cuba. Toujours jusqu'à la victoire!

M. Msosa (Malawi) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. À l'instar de mes collègues qui m'ont précédé, nous élevons la voix pour souligner la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Cela fait plus de 50 ans que des sanctions sont imposées à Cuba. Plus de deux décennies se sont écoulées depuis que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée générale adopte chaque année des résolutions sur ce point de l'ordre du jour, et pourtant le blocus économique, commercial et financier contre Cuba subsiste.

Le Groupe des États d'Afrique estime que les sanctions économiques contre Cuba sont à l'origine de grandes difficultés économiques, surtout pour les groupes de population pauvres et vulnérables du pays. Nous pensons que la levée immédiate de l'embargo économique imposé à Cuba est nécessaire, et qu'elle contribuera à l'instauration de meilleures conditions de vie sociales pour les Cubains. À cet égard, nous engageons les parties à faire preuve d'un esprit de dialogue en vue régler cette question et de permettre ainsi à Cuba de continuer à contribuer efficacement au développement mondial.

En juin, à l'occasion de la vingt-troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue à Malabo, nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur appui sans réserve à la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. C'est pourquoi nous réitérons l'appel lancé par nos dirigeants en invitant le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever cet embargo qui n'a que trop duré.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) pour présenter le projet de résolution A/69/L.4, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Depuis l'adoption de la résolution 47/19, le 24 novembre 1992, l'Assemblée générale a adopté chaque année une résolution qui souligne la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il convient de rappeler qu'au cours de sa soixante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant le même intitulé, la résolution 68/8, avec l'appui écrasant de 188 États Membres de l'ONU. Depuis 1992, 22 résolutions de l'organe le plus représentatif et le plus démocratique de l'Organisation – à savoir l'Assemblée générale – n'ont cessé d'appeler à la levée du blocus imposé à Cuba. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner de nouveau cette résolution, et la CELAC souhaite réaffirmer son appui à ce qui sera la

vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale sur la question.

Il importe de réitérer les raisons qui expliquent les convictions de la CELAC sur cette question. À notre avis, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire à la lettre, à l'esprit, aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. La Charte des Nations Unies consacre les droits, les obligations et les principes qui font partie de l'arsenal juridique, non seulement du droit international, mais de l'humanité. Cet arsenal ne doit être ni violé ni discrédité par quelque État Membre que ce soit. Les États Membres doivent aligner leurs actions nationales et internationales sur les droits, les obligations et les principes consacrés par notre Charte constitutive. La CELAC réitère les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures, de liberté du commerce et de la navigation, ainsi que le principe de règlement pacifique des différends.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a commencé en 1959 et continue jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous constatons que le blocus s'est transformé en un système sévère de mesures unilatérales qui s'est prolongé dans le temps et a entraîné des pertes économiques graves pour le peuple cubain, des pertes qui se font sentir dans les secteurs les plus sensibles de la vie de ce peuple.

Nous sommes profondément préoccupés par le renforcement de la dimension extraterritoriale du blocus, ainsi que par les persécutions croissantes visant les transactions financières internationales de Cuba, ce qui est contraire à la volonté politique de la communauté internationale, comme l'indique ce projet de résolution. La CELAC réitère sa préoccupation, qui figurait déjà dans la résolution 68/8, relativement à l'application par les États Membres de l'ONU de lois et de dispositions, telle la loi « Helms-Burton », dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation. Les mesures unilatérales appliquées au titre du blocus imposé à Cuba ont des répercussions sur de nombreuses entreprises qui font des affaires avec ce pays conformément au droit international, y compris les normes établies par l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de l'année écoulée, de nombreuses restrictions et amendes

ont été imposées à des entreprises internationales, dont certaines sont membres de notre communauté.

Les États membres de la CELAC demandent de mettre fin à la persécution des transactions financières internationales effectuées à l'étranger par Cuba, qui a été accentuée ces dernières années par le Bureau américain du contrôle des avoirs étrangers. Nous souhaitons rappeler que lors du Sommet de la CELAC qui s'est tenu à La Havane les 28 et 29 janvier, les États membres de notre communauté ont publié une déclaration spéciale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans laquelle ils ont réitéré leur condamnation la plus énergique de l'application de lois et de mesures contraires au droit international, telles que la loi Helms-Burton et ses conséquences extraterritoriales, et ont exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme à l'application de cette loi. À cet égard, les États Membres de la CELAC ont également adopté le 29 septembre un communiqué spécial sur le renforcement de la dimension extraterritoriale du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et sur l'intensification des persécutions visant les transactions financières internationales de Cuba.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes appuie résolument l'adoption du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous tenons à souligner l'incohérence qui existe entre l'application de mesures unilatérales qui ne sont pas étayées par le droit international, et la lettre, l'esprit, les principes et les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous lançons un appel urgent aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils harmonisent leur législation nationale pertinente avec la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, les sentiments des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de toutes les régions du monde, ainsi qu'avec la voix de leur propre peuple. La CELAC compte sur le soutien dont bénéficie traditionnellement le projet de résolution soumis pour examen à l'Assemblée générale, qui fait référence aux effets négatifs infligés à l'un de nos États membres.

Pour finir, nous appelons au respect, sans excuses, de la souveraineté et de l'autodétermination de la nation cubaine.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) :
Je suis très heureux de prendre la parole devant

l'Assemblée aujourd'hui au nom de l'Organisation de coopération islamique (OCI), dont la position établie est, conformément au droit international, le rejet de l'application par certains États de sanctions unilatérales à l'encontre d'autres États et la levée des sanctions contre Cuba. À cet égard, je voudrais mentionner le rapport du Secrétaire général sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/69/98) et l'inscription par l'Assemblée générale de cette question critique à son ordre du jour en 1991. Le débat se poursuit depuis sans parvenir à une solution définitive.

L'OCI espère que l'on trouvera un moyen de régler cette situation une fois pour toutes. Malgré les progrès mineurs réalisés grâce à certaines mesures visant à alléger les sanctions, leur effet reste limité. Le blocus est toujours en vigueur, ce qui pèse lourdement sur le bien-être du peuple cubain, entravant les efforts qu'il déploie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, éliminer la pauvreté et garantir les droits de l'homme fondamentaux que sont l'éducation, l'alimentation, le progrès national et les soins de santé.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que, d'une manière générale, l'OCI appuie le droit de chaque État à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour faire avancer son développement, conformément au droit international. L'OCI s'oppose à tout acte unilatéral injustifié qui pourrait porter atteinte à la souveraineté et aux intérêts d'un État et de ses habitants. L'OCI demande la levée du blocus contre Cuba, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

M. Goddard (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM s'associe aux déclarations faites par les représentants du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Au cours de chacune des 22 dernières années, les États membres de la CARICOM se sont retrouvés ici dans cette même enceinte pour joindre leurs voix à celles de nombreux autres pays qui s'opposent au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, nous réitérons notre position de longue

date sur la question. Depuis 54 ans, le peuple cubain subit de lourdes pertes économiques et souffre d'une grave stagnation, ce qui l'empêche d'étendre ses liens commerciaux avec le reste du monde, avec toutes les conséquences qui en découlent.

En tant que bloc d'États, la Communauté des Caraïbes apprécie grandement la force dont sont porteuses sa capacité collective, sa volonté et sa position ferme s'agissant des principes communs qui promeuvent les objectifs que nous partageons. Ces principes comprennent le respect de la Charte des Nations Unies, du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange. En conséquence de quoi, la CARICOM est restée immuable dans sa solidarité avec Cuba et demande à ce que soit mis fin à l'application unilatérale, extraterritoriale et injustifiée de la loi Helms-Burton par les États-Unis d'Amérique, laquelle va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte et ne sert aucun objectif justifié d'un point de vue juridique, politique ou moral dans les relations internationales contemporaines.

L'année dernière, 188 des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté en faveur de la résolution 68/8, au titre du même point de l'ordre du jour que le projet de résolution d'aujourd'hui (A/69/L.4). Cela représente une écrasante majorité de la communauté internationale appelant à la levée d'un blocus qui asphyxie le peuple cubain depuis plus de 50 ans. Malgré ces défis considérables, Cuba continue de se montrer un partenaire et un acteur régional et international clef. Les États membres de la CARICOM, conformément à leur politique de respect mutuel, de bon voisinage et de respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, continuent d'entretenir des relations chaleureuses et fraternelles avec Cuba, relations restées résilientes malgré l'évolution continue du paysage géopolitique panaméricain et international.

Dans la sous-région des Caraïbes, Cuba a construit des hôpitaux et des cliniques, fourni des médicaments et mis à disposition des médecins, des infirmières et d'autres professionnels de la santé. En outre, les étudiants de la Communauté des Caraïbes ont pu bénéficier gratuitement d'une éducation universitaire à Cuba et Cuba, de manière totalement désintéressée, s'est montrée très généreuse envers Haïti, État membre de la CARICOM, après le séisme qui a dévasté ce pays.

La CARICOM attend avec impatience le cinquième Sommet CARICOM-Cuba, qui se tiendra le 8 décembre à La Havane. Nous notons avec appréciation que Cuba mobilise actuellement 160 médecins et infirmières – le

contingent le plus important envoyé par un pays – qui se rendront en Afrique de l'Ouest pour offrir leur assistance dans la lutte contre le virus Ebola.

Les États membres de la CARICOM continuent également d'entretenir d'excellentes relations avec tous les pays de la région. Dans cet esprit, nous nous associons à l'appel lancé par la communauté internationale demandant la levée immédiate du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba et à son peuple. Nous exhortons par ailleurs le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement cubain en vue de normaliser leurs relations. Un tel geste supprimerait une source de tension et de conflit dans la région et améliorerait les perspectives de paix, de développement et de coopération dans la région.

En appui aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, la CARICOM, comme les années précédentes, souscrit pleinement au projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et votera pour son adoption par l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'aimerais proposer de clore la liste des orateurs, vu le nombre important de délégations inscrites sur la liste.

Il en est ainsi décidé.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) : le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay, le Venezuela et mon pays, l'Argentine. Les États associés de Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Guyana, du Pérou et du Suriname s'associent également à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence du Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Depuis 1992, l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution appelant à la levée de l'embargo contre Cuba, avec l'appui de la très grande majorité des États Membres et de l'opinion publique mondiale. Les coûts humanitaires et économiques de l'embargo imposés à la population cubaine, ainsi que le raisonnement anachronique qui le motive sont évidents pour tous. Malgré les appels répétés de la communauté

internationale et de l'Assemblée générale, ces résolutions n'ont toujours pas été appliquées. Il ne fait aucun doute qu'un tel mépris pour la volonté collective de la communauté internationale sape la crédibilité de l'ONU et fragilise le multilatéralisme.

Le MERCOSUR repose sur les principes de solidarité, d'interdépendance et de relations de bon voisinage. Nous pensons que la tolérance est le fondement sur lequel a pu s'opérer la convergence historique, sur notre continent, de peuples de tous les coins du monde. En Amérique latine, nous sommes unis par un même désir de vivre en paix, de promouvoir la compréhension mutuelle, de défendre l'indépendance des États et leur égalité, y compris leur souveraineté, et de promouvoir le respect du droit international.

Le MERCOSUR et ses États associés considèrent que l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis viole les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires internes, la liberté du commerce international et de la navigation et le règlement pacifique des différends. Il viole également les principes de la justice et des droits de l'homme, générant ce faisant des pénuries et des souffrances dans toute la population cubaine. Il limite et retarde le progrès économique et social et entrave la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En conséquence, nous déplorons le fait que ce blocus imposé unilatéralement contre Cuba depuis plus d'un demi-siècle, persiste immuablement. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation des restrictions portant sur les transactions financières entre Cuba et les pays tiers qui empêchent une plus grande transparence grâce au dialogue direct.

Les États membres du MERCOSUR et les États associés rejettent, par principe, les mesures unilatérales et à caractère extraterritorial. Nous estimons que ces mesures causent un préjudice irréparable au bien-être des populations et font obstacle aux processus d'intégration régionale. Nous condamnons en outre l'application de mesures coercitives unilatérales, qui sont contraires aux principes de la liberté de commerce. En réaffirmant leur appui indéfectible au nouveau projet de résolution (A/69/L.4), le MERCOSUR et ses États associés renouvellent leur attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends

et moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et l'entente entre les peuples.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba n'est rien de plus qu'un exemple de politiques obsolètes qui n'ont plus droit de cité dans le monde actuel. En ce sens, le MERCOSUR et ses États associés considèrent que le moment est venu de mettre fin à un blocus unilatéral injustifiable sur le plan moral, indéfendable sur le plan juridique et dont tous les aspects sont contraires au droit international. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale fera une nouvelle fois montre de sa volonté politique indéniable de défendre les idéaux de liberté, de solidarité et de respect de la souveraineté et du droit international.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation du Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, au débat d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir préparé un rapport détaillé (A/69/98), dans lequel figurent les positions des États Membres sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et qui contient une évaluation des effets de ces sanctions par des organismes et institutions du système des Nations Unies.

Nous considérons que la levée rapide de l'embargo contre Cuba est une nécessité objective qui aurait dû se faire il y a bien longtemps. Nous considérons que les pressions économiques unilatérales exercées par les États-Unis contre Cuba à des fins purement politiques sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies et ont un effet néfaste sur l'ensemble du système de relations internationales.

Aujourd'hui, à la veille de l'adoption du programme de développement mondial pour l'après-2015, la question de l'embargo contre Cuba est revêtue une importance cruciale et est particulièrement pertinente. Le maintien de ce blocus réduit les possibilités de développement de ce pays et entrave la réalisation future de ses objectifs de développement durable. En dépit de ce contexte, le peuple cubain, bien qu'il soit la cible de sanctions dont il souffre beaucoup, agit en tant que membre responsable de la communauté internationale et, en dépit de la menace meurtrière que pose l'épidémie d'Ebola, a été l'un des premiers pays à aider l'Afrique de l'Ouest à lutter contre ce fléau.

Guidés par les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies relatifs à

l'inadmissibilité de toute mesure discriminatoire ou de toute forme d'ingérence dans les affaires internes d'un État, la Fédération de Russie et la majorité des États Membres de l'ONU appuient fermement la levée immédiate du blocus imposé à Cuba. De manière plus générale, nous sommes également opposés aux pressions politiques et aux mesures coercitives contre des États souverains, lesquels alimentent les tendances conflictuelles dans les relations internationales.

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération de Russie appuie le projet de résolution présenté à la soixante-neuvième session de l'Assemblée sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/69/L.4) et votera pour son adoption. Nous appelons tous les États Membres à faire de même.

M^{me} Morgan (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique est opposé aux mesures unilatérales contre la République de Cuba, y compris le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies, qui est contraire au droit international et au fondement des relations entre les États.

Nous reconnaissons que chaque État est libre et souverain. C'est pourquoi, et conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, nous devons donc respecter la libre autodétermination des peuples du monde. Nous réaffirmons ici que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont les seuls organes habilités à imposer des sanctions politiques, économiques et militaires. Aucun État ne doit user de son pouvoir pour imposer des mesures unilatérales nuisant au développement et à la prospérité d'autres pays.

Malgré les conditions difficiles qu'elle connaît depuis plus de 50 ans, la République de Cuba enregistre des indices de développement humain élevés et a fait des progrès plus que satisfaisants dans la réalisation de ses cibles liées aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement durable et complet de tous doit primer sur tout intérêt politique ou économique et nous saluons donc les mesures prises par le Gouvernement cubain pour honorer ses engagements internationaux en matière de développement au profit de son peuple. Nous soulignons que depuis longtemps Cuba a fait de la solidarité une priorité de sa politique étrangère, comme le confirment son appui à la lutte frontale contre l'Ebola en Afrique et les activités de prévention qu'elle mène dans la région, un autre exemple

parmi tant d'autres de la façon dont Cuba améliore la qualité de vie dans les pays en développement.

Le Mexique constate et appuie le processus de mise à jour du modèle économique et social cubain, et nous nous sommes prêté main forte quand les circonstances l'ont exigé. Le Mexique souhaite à Cuba plein succès dans cette importante tâche, essentielle pour la viabilité de l'avenir de son économie et pour le bien-être de sa population. Le Gouvernement mexicain est en train de consolider ses relations politiques et commerciales avec Cuba, et avons pour cadre le renforcement de l'Accord de complémentarité économique (ACE-51). Dans le contexte de cette évolution, le Mexique estime que la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba faciliterait la restructuration de son économie, ce qui lui permettrait une sa pleine réintégration de d'avoir accès aux flux d'échanges et d'investissements internationaux, ce qui bénéficierait bien évidemment à toute notre région.

Le Mexique n'a jamais rompu les liens fraternels, d'amitié, de solidarité et de respect avec le peuple cubain et, une fois de plus, nous exprimons notre appui au projet de résolution présenté à l'Assemblée générale en vue de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

M. Narang (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer le Ministre cubain des relations extérieures qui est présent parmi nous aujourd'hui.

L'Inde s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cela fait 23 années consécutives que le blocus économique, commercial et financier imposé depuis près de 50 ans à Cuba par les États-Unis d'Amérique fait débat à l'Assemblée générale. Pendant toutes ces années, l'Assemblée a rejeté à maintes reprises l'imposition de lois et de règlements à effets extraterritoriaux et toutes autres formes de mesures économiques coercitives qui mettent à mal le progrès et la prospérité des populations dans le monde entier. L'Assemblée a également demandé aux États, conformément aux obligations que leur font la Charte des Nations Unies et le droit international, de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois et des mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États, ainsi que de les abroger et de les annuler.

La persistance du blocus, contre l'opinion publique mondiale telle qu'exprimée par l'Assemblée, constitue une atteinte au multilatéralisme et à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le blocus est une violation du droit d'un État souverain au développement et à l'exercice de la liberté commerciale, économique et de navigation. L'Inde appuie énergiquement la dénonciation sans équivoque par la communauté internationale des législations nationales à effet extraterritorial. Les blocus entravent le plein développement économique et social de la population du pays touché, en particulier les enfants et les femmes. Ils font aussi obstacle au plein exercice des droits de l'homme, notamment des droits au développement, à l'alimentation, à la santé et aux services sociaux, entre autres.

Ce blocus, surtout de par ses effets extraterritoriaux, a nui au peuple cubain et aux efforts de développement de ce pays. À l'heure où le monde se relève lentement de la crise financière mondiale et connaît un ralentissement général de la croissance, l'embargo a eu un effet délétère sur l'économie cubaine. Il prive Cuba de l'accès au marché, à l'investissement, à la technologie et aux services financiers des États-Unis, ainsi qu'à ses institutions scientifiques, éducatives, culturelles et sportives, ce qui a des conséquences énormes. L'économie cubaine a dû supporter des coûts supplémentaires considérables pour faire venir, de pays tiers situés à des milliers de kilomètres, des produits, de la technologie et des services. En outre, l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis a découragé l'investissement et le transfert de technologie et supprimé d'autres formes de partenariat entre Cuba et des pays tiers.

Le rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/69/98) illustre l'incidence néfaste de l'embargo sur les efforts internationaux visant à amener le progrès socioéconomique à Cuba. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes indique dans son rapport en quoi l'embargo nuit gravement au développement économique de l'île et porte sérieusement préjudice à la population cubaine, notamment en réduisant considérablement les effets positifs des mesures récemment mises en place à Cuba dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de la politique économique et sociale et de la mise à jour de son modèle économique.

La Commission signale que l'embargo contraint Cuba à s'acquitter de frais d'assurance et de transport

supplémentaires et à payer davantage pour effectuer des opérations de change car elle ne peut utiliser le dollar dans le cadre de transactions commerciales et d'opérations financières, ce qui a une incidence sur la hausse des primes de risque de crédit dans les échanges commerciaux avec Cuba.

L'affirmation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) selon laquelle l'embargo a des répercussions très négatives sur la chaîne alimentaire et sur l'agriculture de Cuba et qu'il a un impact direct sur la sécurité alimentaire des catégories vulnérables de la population cubaine, est très grave. En fait, comme la FAO l'atteste dans sa présentation, l'embargo affecte même les opérations d'entités et d'organisations internationales comme la FAO à Cuba, ce qui se traduit par une hausse de leurs coûts de fonctionnement et d'achat de fournitures essentielles ainsi que des frais de transactions financières. Au plan humain, l'Organisation internationale du Travail montre à quel point les restrictions imposées aux transferts de fonds par les travailleurs cubains vivant aux États-Unis limitent le revenu disponible des familles restées à Cuba.

Le Bureau du coordonnateur résident du système des Nations Unies, qui rend compte des activités opérationnelles de développement, a relevé de façon détaillée l'impact négatif de l'embargo sur les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement humain à Cuba, qui affecte en particulier les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population cubaine.

À l'âge de l'Internet, et alors que l'Organisation des Nations Unies a souligné à maintes reprises l'importance et le rôle catalyseur des technologies de l'information et des communications, il est paradoxal que l'embargo n'ait pas notablement contribué à réduire la pénétration de l'Internet à Cuba, comme le relève la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans sa présentation. À cet égard, malgré les difficiles conditions qui lui sont imposées, les avancées obtenues en matière de développement humain, notamment son classement dans l'Indice de développement humain et le fait qu'elle a atteint plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement avant l'échéance fixée, sont d'autant plus remarquables et plus louables.

La persistance de l'embargo et ses effets dévastateurs sur un pays en développement sont particulièrement incongrus dans une année où la communauté internationale se mobilise pour élaborer

une nouvelle vision collective de développement durable aux fins du programme de développement pour l'après-2015. L'Inde estime qu'il importe de créer et de consolider un environnement économique international capable de donner des chances égales à tous les pays. Surtout, nous sentons que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour promouvoir un environnement exempt de sanctions et de blocus.

En conclusion, je tiens à affirmer que l'Inde joint sa voix à celles des autres pays qui appellent à la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, et qu'elle appuie le projet de résolution qui doit être présenté par Cuba aujourd'hui.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) :
Je voudrais avant toute chose souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures de Cuba, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, et lui transmettre les salutations du peuple et du Gouvernement algériens.

L'Algérie tient à s'associer aux déclarations faites plus tôt par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique, et le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

L'Algérie réaffirme sa profonde préoccupation face à la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 50 ans. Cela fait des années maintenant que les Membres de l'Assemblée générale adoptent quasi à l'unanimité une résolution appelant à la levée de ce blocus. En adoptant ces résolutions, la communauté internationale n'a cessé de réaffirmer le droit de Cuba de bénéficier, à l'instar de tous les autres États Membres de l'ONU, de la liberté de commerce et de navigation, ainsi que son droit de développer ses échanges avec tous ses partenaires économiques.

Les positions de principe de l'Algérie sont bien connues et restent inchangées. Conformément aux principes sur lesquels est fondée sa politique étrangère, l'Algérie ne peut accepter l'idée même de l'application extraterritoriale de lois ni aucune forme de coercition économique et commerciale. Tout ceci est contraire au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Chaque État Membre doit respecter les principes de la Charte, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, d'intégrité

territoriale, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

Nul ne peut nier que le blocus a des effets néfastes sur le bien-être de la population cubaine au quotidien et qu'il est à l'origine de pertes matérielles et de difficultés économiques considérables pour Cuba. Ces conséquences sont exacerbées par les incidences néfastes de la crise économique et financière mondiale actuelle, qui compromet gravement les initiatives de développement de Cuba. Ce fait est souligné par le Secrétaire général dans son rapport (A/69/98), qui présente les vues et les informations fournies par plus de 120 pays et par un grand nombre d'entités et d'organismes du système des Nations Unies en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 68/8 adoptée l'année dernière. L'embargo met en échec les efforts déployés en vue de réaliser tous les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, qui revêtent une importance capitale, et il porte préjudice à la coopération Sud-Sud et à la coopération internationale en général.

Nous sommes par ailleurs convaincus que la levée de l'embargo contre Cuba bénéficiera à tout le monde. Cuba a montré qu'elle jouait un rôle positif et constructif dans les relations internationales. Je tiens à souligner aujourd'hui que Cuba joue un rôle extrêmement positif dans la lutte internationale contre l'Ebola. Elle mérite nos éloges et notre respect.

Il convient également de rappeler les positions de longue date du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine sur la question. En conséquence, l'Algérie votera pour le projet de résolution.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole durant la session en cours, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des relations extérieures de Cuba.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées tout à l'heure par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis 1992, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions annuelles exigeant que les États-Unis mettent fin à l'embargo unilatéral imposé à Cuba. Nous partageons l'opinion de la communauté

internationale, à savoir que cet embargo constitue une violation du droit international et porte atteinte aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il viole également les normes universellement reconnues qui gouvernent les relations entre États, notamment l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le droit à l'autodétermination et la coexistence pacifique.

Cet embargo inflige d'énormes souffrances à la population cubaine, et il entrave les investissements internationaux et les relations commerciales d'autres pays avec Cuba ainsi que les efforts que déploie Cuba en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il constitue également un obstacle à la mise en œuvre future du programme de développement pour l'après-2015.

En dépit de ces difficultés, le Gouvernement et le peuple cubains ont accompli des progrès considérables dans de nombreux domaines importants, en particulier l'éducation et les soins de santé. Nous apprécions le fait que Cuba continue de contribuer activement à promouvoir la coopération internationale en vue de régler les problèmes mondiaux. Le déploiement de 165 professionnels de santé cubains en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la lutte contre la crise de l'Ebola montre clairement que Cuba est un membre actif et responsable de la communauté internationale.

Le Viet Nam est partisan du règlement pacifique de tous les conflits et différends entre États en application du droit international, car le dialogue et la négociation – et non la violence, la coercition et les embargos – sont essentiels au rétablissement d'une paix juste et durable. Le Viet Nam s'associe à l'appel lancé par la communauté internationale aux États-Unis afin qu'ils appliquent pleinement les résolutions de l'Assemblée générale et mettent un terme à l'embargo imposé depuis 50 ans à Cuba. Cela contribuerait grandement à la paix, à la stabilité et au développement dans le monde.

Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer l'amitié, la volonté de coopérer et la solidarité du Viet Nam à l'égard du peuple cubain. Le Viet Nam fera de son mieux pour aider Cuba à surmonter les difficultés et les problèmes causés par l'embargo.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration prononcée en début de séance par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis 22 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution relative à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui exhorte tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, cependant, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba. Cet embargo fait obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il porte atteinte à son droit de vivre et de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales avec les autres pays.

Alors même que la reprise économique mondiale reste faible et que la communauté internationale est durement frappée par une série de crises survenues dans les domaines alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le problème des changements climatiques, l'embargo et les sanctions imposées à Cuba sont plus que jamais déraisonnables.

Le Gouvernement chinois a toujours affirmé que les relations entre États devaient être fondées sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il importe de respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement et de s'opposer à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres contre certains pays. Pour sa part, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales et procèdent à des échanges de main-d'œuvre depuis des années. Cette coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines ne cesse de s'intensifier. Cette

manière de procéder est conforme aux aspirations des deux peuples et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le contexte d'un monde multipolaire, de la mondialisation économique, de la diversité culturelle et de la démocratisation des relations internationales, on observe une évolution irréversible vers la communication et la coopération de tous les pays sur un pied d'égalité. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales.

Comme la plupart des autres pays, la Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, mettront un terme dans les plus brefs délais au blocus qu'ils ont imposé à Cuba et que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui ne peut que favoriser la stabilité et le développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Chine va une fois encore voter pour le projet de résolution A/69/L.4, qui sera présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je me permets de m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à New York au Ministre cubain des relations extérieures.

Je voudrais pour commencer aligner ma déclaration sur celle faite par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation prend la parole aujourd'hui pour s'exprimer sur le point 40 de l'ordre du jour et, en particulier, sur le projet de résolution A/69/L.4, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ma délégation remercie le Secrétaire général, S. E. Ban Ki-moon, de son rapport annuel (A/69/98). Les Îles Salomon et huit autres petits États insulaires en développement du Pacifique ont transmis leurs observations aux fins de la préparation de ce rapport, s'associant aux plus de 150 pays qui ont contribué à son contenu.

Ce point a figuré à l'ordre du jour des 21 dernières sessions de l'Assemblée générale, et c'est donc la vingt-deuxième session à laquelle nous, communauté internationale, l'examinons.

Nous tous ici, et en particulier les petits États en développement, attachons une grande importance au

droit international et au multilatéralisme. Nos intérêts sont mieux servis lorsque chacun opère selon les mêmes règles et dans le strict respect des buts et principes énoncés tant dans la Charte des Nations Unies que dans divers instruments juridiques. La Charte représente pour nous la première et la dernière ligne de défense de notre souveraineté et de notre sécurité. Nous considérons le multilatéralisme comme un vecteur d'équité. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie est conforme aux principes consacrés par la Charte et appelle à respecter l'égalité souveraine des États, ainsi que les principes de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. C'est là un aspect central pour toutes nos politiques étrangères.

Le projet de résolution A/69/L.4 porte également sur la liberté du commerce international, la liberté de choisir son propre régime politique et la liberté d'adopter son propre système économique. Cuba réclame cette liberté, pacifiquement et dans le cadre du multilatéralisme, depuis plus de 20 ans maintenant. Cela fait désormais plus de 50 ans que les États-Unis imposent ce blocus à Cuba. La poigne de fer que les États-Unis exercent de longue date sur Cuba remet en question la notion selon laquelle tous les êtres humains naissent égaux. Nous qui sommes à la périphérie du système international, nous continuons de demander l'instauration d'un système juste, impartial et équitable. Nous espérons que ceux qui détiennent un pouvoir absolu feront en sorte que nous y parvenions. En ce sens, le projet de résolution concerne aussi nos intérêts.

Aux États-Unis, nos amis et partenaires, nous disons, au nom de la justice, de la liberté et des droits de l'homme, de briser les chaînes du blocus économique, commercial et financier qu'ils ont imposé à Cuba; de laisser pousser les racines de la liberté et des relations de bon voisinage entre les deux États; de remplacer l'affrontement par le rapprochement; d'ouvrir les portes de la diplomatie et de permettre aux germes de la coopération mutuelle de porter leurs fruits.

À cause d'une crise qui a eu lieu au siècle dernier, les États-Unis ont imposé un blocus à Cuba. Grâce à une crise qui se déroule au XXI^e siècle, il existe aujourd'hui une possibilité de remettre à zéro le compteur des relations entre ces deux États voisins. L'engagement des États-Unis dans la lutte contre l'Ebola et la mobilisation de l'appui international pour enrayer la maladie et l'action des équipes cubaines dans les pays touchés envoient au monde un message d'espoir. Les deux pays, unis contre une cause commune, peuvent faire plus pour

le monde. Ma délégation appelle les États-Unis à faire montre d'une volonté politique forte pour lever le blocus contre Cuba et permettre à une coopération fondée sur la confiance entre les deux Gouvernements de croître et de se développer.

Ma délégation tient à rendre hommage à la résilience du Gouvernement et du peuple cubains, comme l'a souligné le Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, le mois dernier devant l'Assemblée générale (voir A/69/PV.15). Depuis 50 ans que dure le blocus, Cuba a dépêché 324 000 travailleurs sanitaires pour prêter main forte à 158 pays, et a formé plus de 38 000 médecins dans 121 pays. Huit petits États insulaires en développement du Pacifique ont envoyé près de 200 étudiants en médecine à Cuba pour y être formés. En juillet, les 100 premiers étudiants en médecine en provenance des Îles Salomon ont obtenu leur diplôme. Une vingtaine d'autres devraient finir leurs études l'été prochain. La santé reste une condition indispensable du développement durable. Cuba continue d'investir dans notre jeunesse, ce qui va non seulement changer notre système de santé – puisque davantage de médecins vont servir notre communauté – mais aussi donner naissance à une société en pleine santé, dynamique et productive. Nous remercions Cuba à cet égard.

Les Îles Salomon appuient sans réserve le projet de résolution. Nous le faisons par solidarité avec Cuba. Nous votons pour la paix, pour l'égalité et pour la justice.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, et à l'assurer de l'appui et de la solidarité constants de l'Égypte.

À une époque où les peuples libres du monde jouent un rôle de premier plan pour façonner l'avenir de la coopération mondiale et combler les écarts entre les vues et les objectifs, en s'attachant à aplanir la voie qui mène aux objectifs du développement durable et à mettre de côté les rancœurs du passé, et dans un monde rendu plus sage et plus mûr par le tribut de souffrances et de larmes qu'il paie depuis des années, nous entendons malheureusement toujours les échos du passé qui s'obstinent à rappeler l'ère indigne de l'affrontement et des mesures agressives unilatérales, pourtant dépassée il y a bien longtemps.

Le 19 octobre 1960, les États-Unis imposaient à Cuba un blocus unilatéral injuste et injustifiable, le plus long de l'ère moderne. Le monde a profondément changé

depuis cette époque. Et pourtant, « el bloqueo » persiste, en violation totale du droit international, des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des principes de l'Organisation des États américains – organisation régionale dont sont membres les États-Unis. Il va sans dire que les mesures extraterritoriales imposées par ce blocus contreviennent à l'égalité souveraine des États, au principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et à la liberté de commerce et de navigation, autant de principes indispensables pour la conduite des affaires internationales.

Depuis 50 ans, les États-Unis accentuent les restrictions qui entravent l'accès du peuple cubain aux denrées alimentaires, aux médicaments, à l'éducation et aux produits de haute technologie. Le blocus a eu des répercussions nocives non seulement pour l'économie cubaine, en pesant sur les secteurs de la finance, des banques, du commerce et de l'investissement, mais aussi pour la santé, la nutrition, la qualité de l'eau, l'éducation et la culture. Les sanctions économiques contre Cuba ont entraîné un manque à gagner de 3,9 milliards de dollars en termes de commerce extérieur sur la seule année écoulée, ce qui porte le coût économique total estimé à 116,8 milliards de dollars pour les 55 dernières années. En dépit des répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Ce qui est avéré, après plus de 54 années de blocus contre Cuba, c'est que à l'heure de la mondialisation, le peuple cubain est capable de survivre, grâce à sa persévérance. Le blocus est un vestige de la guerre froide qui est de plus en plus difficile à justifier tant moralement que politiquement. Point n'est besoin de rappeler que ce n'est pas parce que l'on s'entête pendant des années à commettre une erreur historique que l'on finit par avoir raison.

Enfin, nous exhortons une nouvelle fois les États-Unis à appliquer immédiatement et intégralement les résolutions de l'Assemblée générale qui appellent depuis 1992 à lever sans délai le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Égypte continuera d'envoyer un message clair aux États-Unis :

(l'orateur poursuit en espagnol)

Il faut mettre fin au blocus maintenant. Vive le peuple cubain!

M. Moncada (Venezuela) (*parle en espagnol*) :
Nous saluons la présence du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Le Venezuela s'associe aux déclarations prononcées par le Costa Rica et la République islamique d'Iran respectivement au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Mouvement des pays non alignés.

Notre pays renouvelle sa condamnation du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba depuis 54 ans. Il s'agit en effet d'une politique illégale qui constitue une violation flagrante du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir la non-ingérence, l'égalité juridique des États, le respect de la souveraineté des États, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends.

Les États-Unis ont délibérément fait fi des appels lancés par la communauté internationale les exhortant à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette politique immorale. Du fait leur mépris de l'opinion mondiale, les États-Unis sont devenus l'État le plus isolé du monde.

Le blocus est un acte d'agression qui vise à renverser le Gouvernement cubain et, en tant que tel, il constitue une violation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. En conséquence, les États-Unis n'ont aucune légitimité pour accuser d'autres pays.

Le Venezuela condamne une nouvelle fois dans les termes les plus fermes la promulgation et l'application de lois qui sont contraires au droit international, comme les lois Torricelli et Helms-Burton, et leurs effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la liberté du commerce international et empêchent des pays tiers d'avoir des échanges économiques, financiers et commerciaux avec Cuba. Le Gouvernement des États-Unis n'a aucune autorité universelle sur la souveraineté d'autres États et ses tentatives de transformer ses lois nationales en lois universelles sont totalement illégitimes.

Ce blocus viole de manière systématique les droits fondamentaux des Cubains, en particulier leurs droits économiques et sociaux, en entravant les efforts du Gouvernement cubain pour acquérir des denrées alimentaires, du matériel médical, des médicaments et d'autres services sur le marché international afin

de répondre aux besoins les plus élémentaires de sa population. De ce fait, des générations de Cubains ont subi les effets de cette politique qui porte atteinte à leur qualité de vie.

Ce blocus s'exerce également dans le domaine des finances. Les États-Unis menacent et punissent illégalement des institutions financières situées en dehors de leur territoire qui mènent des opérations tout à fait légales avec le Gouvernement cubain. À cet égard, nous condamnons le harcèlement des autorités américaines à l'encontre des banques qui font des affaires avec ce pays frère, dans le but de l'asphyxier économiquement. Nous nous devons de dénoncer le fait que le consulat cubain à Washington se voit priver d'accès aux services financiers depuis plus d'un an.

Malheureusement, le comportement des États-Unis à l'ONU est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies et les violations des droits de l'homme commises par les États-Unis sont contraires à la lettre de la Charte. Le Venezuela ne cessera d'exiger du Gouvernement des États-Unis qu'il respecte les droits fondamentaux du peuple cubain.

Pour terminer, le Venezuela va voter une nouvelle fois pour le projet de résolution A/69/L.4, qui demande la fin de cette politique destructrice.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions saluer la présence du Ministre cubain des relations extérieures.

En outre, ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Malawi au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous tenons également à féliciter le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/69/98). C'est la vingt-troisième année consécutive que l'Assemblée examine un projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », publié cette année sous la cote A/69/L.4. Nous sommes rassemblés une nouvelle fois ici parce que les États-Unis font fi de la volonté exprimée par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale en faveur de la levée de ce blocus destructeur.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis viole les droits du peuple cubain dans tous les secteurs sociaux et empêche depuis longtemps Cuba d'exercer son droit de se développer en tant que pays. L'avenir et les rêves des enfants cubains demeurent sombres et incertains à cause de la législation draconienne qui est à l'origine de ce blocus et fait fi de la souveraineté des États et de la responsabilité qui est la leur de protéger leurs citoyens en vertu du droit international.

Le blocus imposé à Cuba doit être levé immédiatement, sinon, l'histoire nous reprochera d'avoir manqué à notre devoir envers le peuple cubain. Tous les pays sont en droit de jouir des bienfaits de la mondialisation, qui doivent être substantiels et tangibles pour leurs populations. Les mesures unilatérales prises par les États-Unis sont contraires à la lettre et à l'esprit du droit international, notamment la Charte des Nations Unies et d'autres textes du droit international.

Les États-Unis ont la responsabilité historique et morale de mettre fin à ce blocus, car il est nuisible et agressif de par sa forme et sa nature. Pourtant, le Gouvernement des États-Unis continue de se montrer intransigeant, comme l'illustre la loi de finances (*Consolidated Appropriations Act*) pour 2014 récemment adoptée, qui confirme les clauses interdisant aux banques américaines de s'engager dans des opérations financières avec plusieurs pays, dont Cuba. Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba empêche ce pays frère d'exercer son droit absolu d'exporter librement des biens et des services vers les États-Unis ou d'en importer à partir de ce pays, d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses opérations financières internationales ou d'ouvrir des comptes dans cette devise dans les banques de pays tiers. Cela est notamment incompatible avec les valeurs promues par la Déclaration de Doha et le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, et les objectifs que nous voulons nous fixer dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

Ce blocus a des répercussions négatives sur le commerce extérieur et la promotion des investissements directs étrangers à Cuba. Dans le passé, le Gouvernement cubain a demandé à l'Organisation mondiale du commerce de se prononcer contre ce blocus imposé par les États-Unis depuis quatre décennies. C'est un autre exemple qui témoigne de la volonté de Cuba d'agir dans le cadre du système de gouvernance mondiale fondé sur des règles et de se conformer aux règles internationales régissant les relations tant économiques que politiques entre les États.

Par ailleurs, les banques aux États-Unis refusent à Cuba l'accès au crédit, de même que leurs filiales dans des pays tiers et des institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement. Ces mesures continuent de nuire à l'économie cubaine et doivent être levées immédiatement.

Ce blocus porte gravement atteinte au tissu social et psychosocial du peuple cubain et entrave gravement son développement économique, culturel et social. Cette politique illégale a des effets sur toutes les facettes, sans exception, de l'existence du peuple cubain, effets dont les ramifications sont profondes.

Malgré toutes les difficultés dues au blocus, le peuple cubain a continué avec détermination et résilience à préserver sa conscience et son identité nationales, afin de poursuivre son combat contre cette injustice. Il continue d'espérer qu'un jour, la victoire sera une réalité. Les Cubains sont épris de paix. Ils ne sont pas en guerre contre les États-Unis, pas plus qu'ils ne souhaitent se lancer dans des échanges belliqueux avec les Américains ou leurs alliés.

En dépit de ce blocus, la bonne volonté de Cuba, partenaire international responsable, est manifeste dans le monde entier, comme l'illustrent ses interventions rapides et héroïques pour aider à lutter contre la propagation de l'Ebola en Afrique de l'Ouest. Paradoxalement, même les États-Unis ont désormais accepté de coopérer avec Cuba dans le cadre de cette crise mondiale.

En ce moment, notre Vice-Ministre des relations et de la coopération internationales, M. Luwellyn Landers, est à Cuba, à la tête de la délégation sud-africaine qui participe à plusieurs manifestations visant à marquer le vingtième anniversaire des relations diplomatiques libres entre nos deux pays. Cuba a apporté et continue d'apporter une assistance à l'Afrique du Sud, à l'appui des cinq priorités du Gouvernement sud-africain, par le biais de programmes conjoints dans les domaines de la santé, du travail, du développement social, du logement et des infrastructures. Plus de 1 800 étudiants sud-africains sont en train de suivre une formation médicale à Cuba cette année, dans le cadre de l'accord de coopération sanitaire entre l'Afrique du Sud et Cuba, et 620 étudiants supplémentaires s'apprêtent à rejoindre ce groupe en octobre. Plus de 420 étudiants sud-africains de milieux défavorisés ont obtenu leur diplôme de docteur en médecine à Cuba, ce qui leur permet d'offrir

à leurs communautés locales des services de soins de santé ô combien nécessaires.

L'Afrique du Sud appuie résolument le peuple cubain dans son combat pour la liberté économique par la levée du blocus économique, commercial et financier. Le Gouvernement des États-Unis doit entendre les appels de la communauté internationale et permettre au peuple cubain de briser les chaînes injustes et archaïques de la répression économique qui l'entravent. Je tiens à réaffirmer ici que l'Afrique du Sud appuiera le projet de résolution (A/69/L.4) qui sera présenté par le représentant de Cuba.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'associe aux interventions prononcées par les représentants de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Argentine au nom des États membres du Marché commun du Sud.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, ainsi qu'à sa délégation, qui sont parmi nous aujourd'hui. Comme l'ont dit tous ceux qui ont pris la parole avant moi, le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba est contraire au droit international et à l'esprit et aux principes qui ont inspiré la Charte des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la résolution 47/19, datée du 24 novembre 1992, la Colombie, à l'instar de la totalité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'immense majorité des États Membres, a exprimé son appui à Cuba en votant pour la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Cet appui s'est vu reflété dans les 188 votes qui ont permis l'adoption de la résolution 68/8 à la session précédente de l'Assemblée générale, qui souligne la nécessité de mettre fin à cette politique vieille de plus de 50 ans, comme l'a déclaré le Président colombien, M. Juan Manuel Santos, à de multiples occasions.

Conformément à ce projet de résolution (A/69/L.4), mon pays réaffirme sa politique de respect du droit international et son attachement aux principes de l'indépendance politique, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des nations.

En conséquence, la Colombie n'approuve pas ce type de mesures qui vont à l'encontre du développement économique et commercial et du bien-être de la population cubaine. Mon pays juge indispensable que les États Membres continuent de mettre en place des relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et le principe de l'égalité souveraine consacré au Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais saluer le Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, qui nous fait l'honneur de sa présence à la séance de ce jour.

Ma délégation s'associe à l'intervention faite par les représentants de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Costa Rica au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Argentine au nom des États membres du Marché commun du Sud, et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale de lois nationales sur le commerce et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires qui entravent le développement du pays et ont en définitive des effets sur la vie et le bien-être de ses citoyens. Le Brésil exhorte les gouvernements qui ne respectent pas la résolution 68/8 à prendre de manière urgente et crédible les mesures nécessaires pour éliminer les pratiques commerciales discriminatoires et mettre fin aux embargos économiques, commerciaux et financiers déclarés unilatéralement.

En tant que nation fondatrice de l'ONU, laquelle s'apprête à fêter l'an prochain le soixante-dixième anniversaire de ses actions en faveur d'une culture de paix dans le monde, le Brésil encourage tous les gouvernements à faire la preuve de leur respect du droit international, de la diplomatie, du règlement pacifique des différends, de la coopération économique et commerciale et de la prééminence des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Outre les conséquences néfastes que les mesures unilatérales ont pour la population cubaine, le caractère extraterritorial de ces mesures contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de la liberté du commerce et de la navigation. Nous

considérons que ces effets sont inacceptables, tout particulièrement lorsqu'ils touchent à l'aide humanitaire.

Les blocus et embargos unilatéraux – hormis le fait qu'ils sont illégaux en vertu de la Charte des Nations Unies – violent les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, au préjudice des populations, et en particulier des femmes et des enfants, qu'ils devraient protéger en priorité, notamment les segments les plus pauvres et les plus vulnérables.

Le Brésil se félicite des progrès accomplis par Cuba pour moderniser son modèle économique. Pour continuer sur cette voie, l'appui des partenaires proches et éloignés est nécessaire. La coopération avec Cuba est toutefois systématiquement compliquée par un blocus économique illégal, illégitime et inhumain.

Non seulement le Gouvernement brésilien continuera de s'opposer au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, mais il continuera en outre à intensifier sa relation prometteuse d'amitié et ses liens politiques et économiques avec ce pays, dans l'intérêt de son développement, conformément à l'esprit d'intégration solidaire de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Il existe aujourd'hui au sein des pays latino-américains et caribéens un consensus quant à l'impossibilité d'organiser de futurs sommets des pays des Amériques sans la participation de Cuba. On ne peut pas parler des Amériques si Cuba ne participe pas pleinement à tous les domaines des relations régionales. Le Brésil votera pour le projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/69/L.4).

M. Silwamba (Zambie) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de contribuer au débat sur cet important point de l'ordre du jour.

La Zambie s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général (A/69/98) et des vues qui y sont exprimées. La Zambie appuie, défend et vote pour les résolutions présentées au titre de ce point de l'ordre du jour depuis plus de deux décennies, autrement dit depuis que

l'Assemblée examine cette question. Aujourd'hui, nous affirmons une fois encore notre plein appui au projet de résolution présenté cette année sur ce sujet (A/69/L.4).

La Zambie reste vivement préoccupée par le fait qu'après 52 années d'embargo, et malgré 22 résolutions successives dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'il soit mis fin aux mesures coercitives unilatérales à l'encontre de Cuba, peu de choses ont changé sur le terrain. Conformément aux normes du droit international, et notamment les votes annuels massifs de l'Assemblée, la Zambie demande instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de lever l'embargo. Elle déplore les souffrances indicibles que le blocus économique, commercial et financier inflige, depuis des décennies, au peuple cubain dont le droit de déterminer son propre mode de développement se trouve sévèrement affecté par un accès très limité à la technologie et aux compétences internationales dans des secteurs critiques comme la finance, la technologie, l'éducation et la santé.

Aussi la Zambie appuie-t-elle fermement les décisions de l'ONU, exprimées notamment dans la dernière résolution en date de l'Assemblée générale sur cette question, la résolution 68/8, qui lance à nouveau un appel retentissant pour qu'il soit mis fin aux sanctions imposées à Cuba. La Zambie demeure préoccupée par le fait que sont encore appliquées des lois telles que la loi Helms-Burton de 1996, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'États tiers et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Ma délégation applaudit le peuple cubain et ses dirigeants et lui témoigne toute son admiration pour la résilience, l'ardeur au travail et le dévouement dont ils font preuve pour faire avancer leur grand pays malgré le blocus. Ils sont restés fermes face aux difficultés et ont vu leurs efforts couronnés de succès dans divers domaines, pour leur propre bien et celui de leurs amis à l'étranger, parmi lesquels on compte de nombreux Zambiens.

Pour conclure, ma délégation souhaite assurer une nouvelle fois Cuba de sa solidarité sur cette question et se félicite de la loi adoptée en mars 2014 par le Gouvernement cubain pour attirer de nouveaux investissements étrangers et assouplir les restrictions en matière de voyage.

M. Pisarevich (Biélorus) (*parle en russe*) : Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Le Biélorus a maintes fois souligné l'inadmissibilité du recours aux mesures économiques coercitives et considère que les sanctions économiques sont essentiellement un moyen d'exercer une pression politique sur des États souverains. L'imposition de sanctions économiques à Cuba par les États-Unis est contraire à la Charte des Nations Unies et à plusieurs engagements internationaux, et crée des barrières artificielles. Les sanctions unilatérales, les moyens de pression économique et les mesures coercitives visant des États souverains sont contre-productifs et peuvent créer des tensions dans les relations entre États souverains et dans l'ordre international dans son ensemble. La République du Biélorus appuie le principe d'un dialogue équitable et mutuellement respectueux, qui peut aider à régler les différends.

Comme Cuba, le Biélorus subit l'effet néfaste des sanctions économiques imposées par les États-Unis et l'Union européenne, sanctions qui sont avant tout destinées à priver de leurs droits les citoyens ordinaires du Biélorus.

Malgré le signal clair envoyé par la communauté internationale sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, la réaction des Nations Unies aux actions des États-Unis concernant Cuba et d'autres États souverains a été insuffisante, encourageant ainsi d'autres pays occidentaux à recourir aux mêmes pratiques nocives afin de subordonner à leurs ambitions politiques la politique indépendante d'autres États.

Conformément à la résolution 19/32 du Conseil des droits de l'homme en date du 5 avril 2013, un débat interactif sur l'effet des mesures coercitives unilatérales sur les droits de l'homme s'est tenu à Genève, à la suite duquel le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi un rapport (A/HRC/24/20). Il en ressort que les participants ont été unanimes dans leur évaluation des politiques imposant des mesures coercitives unilatérales, qui mènent avant tout à des violations des droits de l'homme comme les droits à l'alimentation, au travail, à la santé et à l'éducation. Ainsi, comme l'indique le rapport, des civils innocents non seulement ne reçoivent pas d'aide pour défendre leurs droits mais sont même doublement lésés.

Nous saluons la création d'un mandat de rapporteur spécial sur les mesures coercitives unilatérales. Nous osons espérer que le Rapporteur spécial renforcera sensiblement les activités destinées à attirer l'attention de la communauté internationale, et notamment celle des habitants des pays qui imposent des mesures unilatérales, sur le caractère contre-productif et nuisible de telles mesures, qui sapent les fondements du développement. Le Secrétaire général et d'autres responsables des Nations Unies devraient prendre des mesures appropriées pour mettre fin aux sanctions économiques imposées unilatéralement. Le Bélarus est en faveur du projet de résolution sur la levée du blocus contre Cuba (A/69/L.4).

M. Mwinyi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous prenons la parole pour exprimer notre solidarité au Gouvernement et au peuple cubains, qui vivent, depuis 50 ans, sous le joug d'un blocus économique, commercial et financier injuste. C'est avec un profond regret que la Tanzanie, un allié à la fois des États-Unis d'Amérique et de Cuba, se tient à nouveau à cette tribune pour parler de cette situation fâcheuse qui persiste, malgré les nombreuses résolutions adoptées par cette instance.

Cette situation est regrettable pour deux raisons principales. D'abord, le retard pris dans le règlement de cette question continue de miner la crédibilité et la légitimité de l'ONU, dont l'objectif principal est la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde, la défense des droits de l'homme et de la justice sociale et la promotion de la prospérité économique pour tous. Toute résolution ou décision adoptée par cette instance qui reste sans effet ou n'est pas appliquée est un échec retentissant pour l'ensemble de ses membres. Ensuite, il est regrettable qu'un pays ami, qui est aussi l'un des fondateurs de cette Organisation mondiale, continue de rester sourd aux appels répétés de l'écrasante majorité des pays représentés dans cette salle pour que soit levé immédiatement et sans condition le blocus contre Cuba. Ce blocus a beau relever d'un problème bilatéral, il a des ramifications extraterritoriales.

Nous sommes résolument convaincus que le moment est venu pour les États-Unis d'Amérique et Cuba de rétablir leurs relations diplomatiques et d'unir leurs forces contre les ennemis communs de l'humanité, à savoir la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme et les changements climatiques.

Nous voyons les sacrifices consentis par de nombreux pays, y compris les États-Unis d'Amérique

et Cuba, qui ont déployé du personnel médical, des contingents, du matériel et des ressources pour combattre l'Ebola en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée, dans la région de l'Afrique de l'Ouest. L'épidémie d'Ebola a révélé qui sont les véritables ennemis de l'humanité. Face aux ravages de cette épidémie, nous devons former un front uni plus solide pour lutter contre ces ennemis et non les uns contre les autres. Nous ne pouvons vraiment pas nous permettre de laisser passer cette occasion historique.

Je terminerai en citant les paroles prononcées à cette même tribune, en septembre 1983, par le *mwalimu* Julius Kambarage Nyerere, fondateur de la nation tanzanienne :

« Peut-être que nous ne nous aimons pas les uns les autres. Peut-être nous méfions-nous les uns des autres. Mais là n'est pas la question. En ce XXe siècle, nos nations doivent travailler ensemble afin de survivre. L'alternative est de mourir – nous tous et tous nos peuples. Le choix est le nôtre : coopérer lentement et bâtir avec peine, ou entraîner le chaos complet inévitable, l'insécurité et le désastre. Décidons de travailler ensemble pour le bien de l'humanité. »
(A/38/PV.14, par. 47 et 48)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre cubain des relations extérieures, S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, qui va présenter le projet de résolution A/69/L.4.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui pour la vingt-troisième fois cette question si importante pour la communauté internationale car elle a trait au droit international, qui protège tous les États, grands et petits, riches et pauvres, garantit l'indépendance de tous et défend l'exercice de la souveraineté nationale, fondement de l'égalité souveraine. Cette question est également en rapport direct avec l'exercice des droits de l'homme, par toutes les personnes et par tous les peuples. Cette question concerne la liberté de commerce et de navigation, qui protège les intérêts des États, des entreprises et des citoyens.

Nous sommes toutefois réunis dans un contexte international très particulier, marqué par des menaces graves à la paix et à la sécurité internationales : des guerres terribles et des actes terroristes d'une cruauté extrême et effarante, le danger posé par l'existence d'énormes arsenaux nucléaires et les dépenses extravagantes en

armements, qui ne servent à régler aucun des grands problèmes rencontrés par la population mondiale, laquelle devrait rapidement s'élever à 8 milliards de personnes. Nous sommes à un tournant en ce qui concerne les effets des changements climatiques, qui peuvent, entre autres catastrophes, entraîner des famines sans précédent, la généralisation de l'extrême pauvreté dans des régions entières et d'énormes vagues migratoires. Nous vivons à une époque marquée par une crise mondiale systémique et la superposition de ses dimensions économique, alimentaire, énergétique et hydrique.

Conjugué à la pauvreté, qui fait plus de victimes que la guerre, le risque de maladies graves augmente, notamment la maladie à virus Ebola qui, si elle n'est pas jugulée et éliminée dans les pays frères d'Afrique de l'Ouest touchés, avec la coopération urgente et efficace de tous, pourrait devenir une des pires pandémies de l'histoire. Comme l'a déclaré récemment Raúl Castro Ruz :

« Cet objectif noble et urgent exige des efforts et l'engagement indispensable de tous les pays du monde, en fonction des possibilités de chacun. Nous considérons qu'il faut éviter toute politisation de ce problème grave qui nous détournerait de l'objectif essentiel : aider à lutter contre cette épidémie en Afrique et la prévenir dans d'autres régions. »

Il s'agit d'un ensemble inédit de problèmes nouveaux et anciens qui pourraient rendre la vie humaine insoutenable. Aucun de ces problèmes ne peut être réglé si nous ne changeons pas d'attitude et notre façon d'aborder et de transformer la réalité afin de véritablement coopérer pour la survie de l'humanité. Comme l'a récemment écrit le camarade Fidel Castro :

« Toute personne sensée sait que les décisions politiques comportant des risques pour le personnel hautement qualifié exigent un grand sens des responsabilités de la part de ceux qui les exhortent à accomplir une tâche dangereuse. C'est même plus difficile encore que d'envoyer des soldats combattre, voire mourir, pour une cause politique juste, car ceux qui le font considèrent qu'il s'agit d'un devoir. Le personnel médical prêt à se rendre n'importe où pour sauver des vies, même au péril de sa vie, est le meilleur exemple de solidarité que l'être humain peut donner. »

Le fait est que, récemment, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba s'est intensifié, de même que son application extraterritoriale dans toutes les régions, en particulier par l'imposition d'amendes colossales d'un montant sans précédent de 11 milliards de dollars à 38 banques, dont la banque française BNP Paribas, pour avoir réalisé des transactions avec Cuba et d'autres pays.

Les pertes économiques occasionnées, énormes pour une petite économie, s'élèvent à 1 112 534 000 000 de dollars au total, selon les calculs par rapport au cours de l'or, lequel est manipulé par les créateurs du système monétaire néfaste en vigueur qui subit déjà les effets de la crise insurmontable frappant les pays les plus pauvres.

Les préjudices humains causés par ce blocus sont de plus en plus lourds : 77 % des Cubains sont nés dans ces conditions. Les souffrances de nos familles sont incalculables. De nombreuses conventions internationales interdisent le blocus, y compris la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948. C'est un peuple tout entier qui ne peut exercer ses droits. Le développement économique du pays est sérieusement entravé.

Bien que nos systèmes de protection sociale et de santé aient pu empêcher des pertes en vies humaines, aucune personne honnête, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, ne peut approuver les conséquences dévastatrices du blocus. Malgré tout, notre culture nationale, l'éducation et la garantie des droits et de l'égalité des chances nous permettent d'être une société instruite et solidaire.

Des deux côtés du détroit de Floride, il y a toujours eu des liens étroits entre les peuples américain et cubain. Malgré les campagnes mensongères systématiques menées contre notre pays depuis un demi-siècle, en 1999, le peuple américain était pour que l'enfant cubain séquestré soit rendu à sa famille. Cuba a offert toute l'aide dont elle était capable dès les premières heures qui ont suivi les terribles attentats terroristes du 11 septembre 2001, quand des milliers d'avion n'avaient nulle part où atterrir et, plus tard, pour pallier au manque d'antibiotiques à l'époque où se sont produits les attentats au bacille du charbon aux États-Unis.

Sincèrement préoccupés par les ravages que faisait l'ouragan Katrina en 2005, nous avons offert à cette époque une coopération médicale aux habitants de la Nouvelle-Orléans, et c'est là qu'a vu le jour le

contingent médical spécialisé dans la gestion des catastrophes et des épidémies, le contingent Henry Reeve, du nom d'un jeune héros nord-américain qui a combattu pour l'indépendance de Cuba au XIX^e siècle, qui est maintenant déployé en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée. Son nom prestigieux est associé par ailleurs au détachement qui en 2005 a apporté son aide au Pakistan suite au séisme qui a frappé ce pays, et qui a poursuivi, avec le personnel médical militaire des États-Unis, sa coopération fructueuse entamée à El Salvador au lendemain du séisme de 2001, puis au Guatemala en 2002 et 2003 dans le cadre du traitement de l'onchocercose, ou cécité des rivières. En 2010, après le tremblement de terre en Haïti, les États-Unis et Cuba ont également coopéré pour venir en aide à ce pays tant éprouvé.

Le Gouvernement cubain a invariablement partagé avec le Gouvernement des États-Unis les informations ayant trait à des projets d'actes ou d'attentats terroristes les visant. En dépit des vieilles tensions et des tentatives faites par des extrémistes violents et des groupes terroristes de provoquer une guerre, celle-ci n'a jamais eu lieu, et aucun jeune américain n'est mort à Cuba. Même si elle a été calomniée, Cuba n'a jamais constitué une menace pour la sécurité nationale des États-Unis. Il n'existe pas d'hostilité entre nos deux peuples. Cuba accueille avec hospitalité le peu de Nord-Américains autorisés par leur gouvernement à s'y rendre ou ceux qui assument les risques juridiques qu'ils encourent quand ils le font, et ceux qui viennent nous offrir une aide humanitaire comme les Pasteurs pour la paix, ou pour étudier la médecine.

Les sondages d'opinion montrant que l'absolue-totalité des secteurs de la société des États-Unis sont favorables à la levée du blocus et à la normalisation des relations bilatérales sont bien connus. Il est notoire en particulier que cet appui est encore plus marqué en Floride, ce que confirme d'ailleurs la tendance constatée lors du scrutin des dernières élections présidentielles.

Des personnalités politiques des tendances les plus diverses et d'éminents universitaires reconnaissent que cette politique a échoué dans ses objectifs et ne correspond pas aux intérêts nationaux de cette puissance. Il suffit pour cela de lire les éditoriaux du *New York Times* de ces dernières semaines. Les chefs religieux invoquent des raisons éthiques et humanitaires légitimes et incontestables pour appeler au changement. Les citoyens des États-Unis revendiquent la liberté de se rendre au seul endroit au monde où il leur soit

interdit d'aller et le droit de s'informer directement et en personne de la réalité à Cuba.

Les entreprises et les hommes d'affaires considèrent que le blocus porte préjudice à leurs intérêts économiques. L'opinion publique est majoritairement opposée au maintien du cap actuel et le fait savoir de façon toujours plus critique. L'émigration cubaine est en butte à des mesures discriminatoires et à de nombreux obstacles au regroupement familial et aux déplacements dans les deux sens, à l'imposition de coûts excessifs, à la manipulation politique et même à la violence terroriste, et souhaite dans sa majorité la paix et le bien-être des familles et de son peuple, et des relations normales avec son pays d'origine.

Pourquoi encourager l'utilisation illégale des technologies de l'information au lieu d'autoriser des échanges mutuellement bénéfiques dans le domaine des télécommunications? Pourquoi empêcher Cuba de se connecter aux câbles sous-marins à proximité, ce qui limite et rend difficile notre connexité? Le blocus fait du tort à Cuba, mais également aux États-Unis. L'inscription, absurde et ridicule, de Cuba sur la liste des États parrainant le terrorisme international, qui sert à justifier des sanctions financières supplémentaires, n'est pas à l'honneur des États-Unis.

Les 16 années de prison qui ont été infligées injustement et frauduleusement aux trois combattants antiterroristes cubains ne les ont pas affaiblis, bien au contraire : ils ont en fait des héros, un exemple pour les générations futures de Cubains et une source de fierté pour ceux qui, par leur sacrifice, ont ouvert la voie de la nouvelle Cuba.

La décision de lever le blocus serait saluée partout dans le monde et aurait un impact unitaire en faveur de la paix et du règlement pacifique des conflits et des différends.

Après les mesures limitées mais positives adoptées en 2009 et 2011 concernant les visites familiales, les transferts d'argent par les Cubains installés sur le territoire des États-Unis et les voyages de certaines catégories de citoyens des États-Unis dans le cadre d'échanges de différente nature, le dialogue technique s'est élargi à d'autres questions, et la coopération s'est accrue dans des domaines tels que la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité transnationale, la traite des personnes, la prévention des marées noires, les opérations de recherche et de secours, la sécurité aérienne et l'aviation, ainsi que d'autres domaines

spécifiques. La réaction de la société nord-américaine et de la communauté internationale à ces modestes progrès a été de les appuyer et de les encourager.

Le Président Barack Obama dispose de toutes les prérogatives constitutionnelles pour modifier sans recourir au Congrès des aspects déterminants du blocus et insuffler une dynamique nouvelle et décisive aux relations bilatérales. Nous invitons le Gouvernement des États-Unis à établir des relations mutuellement respectueuses fondées sur la réciprocité, l'égalité souveraine, les principes du droit international et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous pouvons essayer de trouver une solution à nos différends par un dialogue respectueux et par la coopération dans les domaines d'intérêt commun. Nous pouvons vivre et interagir de façon civilisée, malgré nos différences.

Cuba ne renoncera jamais à sa souveraineté ni à la voie librement choisie par son peuple pour construire un socialisme plus juste et efficient, prospère et durable. Elle ne cessera pas davantage de rechercher un ordre international différent ni de lutter en faveur d'un monde plus équilibré.

Je demande aux Membres, en cette conjoncture internationale difficile et particulière, de voter pour le projet de résolution A/69/L.4, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », afin d'appuyer l'idée que face aux graves problèmes de l'heure, il est impératif que l'humanité change sa façon d'interagir pour pouvoir les régler, pour préserver la paix, pour préserver la vie humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/69/L.4.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Godard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme tous les États Membres, les États-Unis gèrent leurs relations économiques avec les autres pays en fonction de leurs intérêts nationaux et de leurs principes. Les sanctions que nous appliquons à l'encontre de Cuba entrent dans le cadre des efforts généraux que nous déployons pour aider le peuple cubain à exercer librement ses libertés et ses droits

fondamentaux et à décider de son avenir, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux principes démocratiques auxquels l'ONU est attachée. Nous nous opposons donc au projet de résolution.

Le Gouvernement cubain utilise ce projet de résolution annuel pour tenter de détourner l'attention du fait que les problèmes économiques de l'île sont liés à ses propres échecs politiques. Il reconnaît maintenant publiquement que ses déboires économiques sont le résultat des politiques économiques qu'il applique depuis un demi-siècle. Nous notons et saluons les progrès récents qui reflètent cette prise de conscience, notamment la croissance de l'auto-entreprenariat et la libéralisation du marché immobilier. Toutefois, pour que l'économie cubaine puisse prendre son essor, il faudra que le Gouvernement cubain autorise un marché du travail libre et régulier, autonomise pleinement les entrepreneurs cubains indépendants, respecte les droits de la propriété intellectuelle, permette un accès sans entrave à l'information sur Internet, ouvre ses monopoles d'État à la concurrence privée et adopte les politiques macroéconomiques solides qui contribuent à la réussite des voisins de Cuba en Amérique latine.

Les États-Unis restent un ami sincère et fidèle du peuple cubain. Le peuple cubain continue de recevoir 2 milliards de dollars par an sous forme d'envois de fonds et autres contributions privées en provenance des États-Unis. Cet appui est rendu possible par les choix politiques des États-Unis. De l'aveu même du Gouvernement cubain, les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba. En 2013, les États-Unis ont exporté environ 359 millions de dollars de produits agricoles, de matériel médical, de médicaments et d'articles humanitaires vers Cuba. Loin de restreindre notre aide au peuple cubain, nous sommes fiers que les entreprises et le peuple américains fassent partie des principaux fournisseurs d'aide humanitaire à Cuba. Tous ces échanges commerciaux et toute l'assistance fournie sont conformes à notre programme de sanctions, qui est soigneusement calibré afin de permettre et d'encourager la fourniture d'un appui au peuple cubain.

Les États-Unis attachent la plus haute importance au développement et au renforcement des liens entre le peuple cubain et le peuple américain. La politique appliquée par les États-Unis en ce qui concerne les voyages, les envois de fonds, l'échange d'informations, l'aide humanitaire et les relations individuelles, qui a été mise à jour en 2009 et 2011, offre au peuple cubain

des sources d'information alternatives, l'aident à saisir des possibilités limitées dans les domaines de l'auto-entreprenariat et de la propriété privée et renforcent la société civile indépendante. Les centaines de milliers d'Américains qui envoient des fonds et se rendent sur l'île, selon les catégories de déplacements à but précis promues par le Président Obama, restent les meilleurs ambassadeurs de nos idéaux démocratiques.

Les États-Unis appuient fermement le souhait du peuple cubain de décider de son avenir sur la base de la libre circulation de l'information à destination et à l'intérieur de Cuba. Le droit de recevoir et de répandre les informations et les idées par le biais de quelque moyen d'expression que ce soit est énoncé à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est la politique du Gouvernement cubain qui continue d'empêcher l'exercice de ce droit. Le Gouvernement cubain prétend maintenant partager notre volonté de faciliter l'accès du peuple cubain à Internet. Pourtant, le Gouvernement cubain n'offre pas un accès général à Internet par le biais du câble à haut débit qui le relie au Venezuela. Au contraire, il continue d'entraver l'accès du peuple cubain à l'information, tout en rejetant grossièrement la faute sur la politique des États-Unis.

D'autre part, le Gouvernement cubain détient toujours Alan Gross, citoyen américain condamné à 15 ans de prison pour avoir facilité l'accès à Internet de la petite communauté juive de Cuba. Les États-Unis demandent à Cuba de libérer immédiatement M. Gross, de garantir un accès sans entrave à Internet et d'abattre le mur de censure numérique érigé autour du peuple cubain.

Le projet de résolution ne sert qu'à détourner l'attention des véritables problèmes auxquels est confronté le peuple cubain, et c'est pourquoi ma délégation s'y opposera. Si la contribution de Cuba à la lutte contre l'Ebola est louable, elle n'excuse ni n'efface la manière dont le régime traite sa population. Nous invitons cet organe mondial à soutenir l'aspiration du peuple cubain à choisir son avenir. Il défendrait véritablement, ce faisant, les principes sur lesquels est fondée la Charte des Nations Unies ainsi que les buts qui sont à l'origine de la création de l'ONU.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous tenons à saluer la présence du Ministre des relations extérieures de Cuba, Bruno Rodríguez, et de toute son équipe.

Une fois de plus, la communauté internationale se réunit à l'Assemblée générale pour examiner et adopter le projet de résolution présenté par la République sœur de Cuba, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Nicaragua, dans le cadre de son explication de vote sur le projet de résolution, voudrait commencer sa déclaration en citant une camarade cubaine, qui disait lors d'un récent voyage au Nicaragua, à l'égard de notre pays : « Nos sentiments patriotiques et notre spiritualité sont unis au Nicaragua, et toutes les souffrances de ce peuple, nous les ressentons dans notre chair ». Le Nicaragua votera pour le projet de résolution car il partage ces sentiments : notre peuple et notre gouvernement ressentent dans leur chair tout ce que subissent nos frères du peuple et du Gouvernement cubains frères. Cela fait 55 ans que durent le blocus, l'agression et la guerre économique, imposition la plus longue et la plus impitoyable que l'on ait connue à l'époque contemporaine.

Nous tenons à souligner que les expressions de soutien au peuple et au Gouvernement cubains que nous venons d'entendre de la part du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes, du Marché commun du Sud, de l'Union africaine et de l'Organisation de la coopération islamique montrent de manière irréfutable que le monde dans sa quasi-totalité, rejette et condamne ce blocus criminel.

Nous apprécions les informations fournies par notre frère, le Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parilla, qui nous a affirmé au nom de son peuple que le présent Gouvernement des États-Unis non seulement maintient le blocus, mais n'a pris aucune mesure pour mettre fin à cette politique illégale et injuste. Les États-Unis continuent de renforcer ce blocus inhumain, ainsi que leurs mesures à effets extraterritoriaux, en particulier dans le domaine bancaire et financier, et de poursuivre en justice les transactions financières internationales avec Cuba, ce qui est contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons dénoncer devant l'Assemblée le fait que le consulat de notre sœur, la République de Cuba, à Washington se voit refuser l'accès à tous les services financiers depuis un an. Comme toujours, nous sommes émus et indignés

par les chiffres qui mesurent les effets de ces mesures sur le développement et la vie du peuple cubain, tels que nous les a présentés notre frère Bruno – leurs répercussions sur les exportations et les importations, l'absence d'accès aux crédits internationaux, les effets sur les systèmes de santé et d'éducation et sur le droit à l'alimentation, l'absence d'accès aux marchés internationaux et, enfin, leur incidence sur tous les domaines de la vie du peuple cubain. Ce blocus est le principal obstacle au développement durable et aux programmes économiques et sociaux de ce peuple frère.

Nous souhaitons saisir l'occasion offerte aujourd'hui pour souligner non seulement qu'en dépit de cette guerre d'agression et de ce blocus, ce peuple héroïque ne se rendra jamais, mais que nous sommes convaincus que nous pourrions continuer de compter sur lui, sur sa solidarité et son appui inconditionnel dès lors que l'un de nos peuples, quel qu'il soit, sera confronté à une urgence ou à une crise, quelle qu'elle soit. Aujourd'hui même, face à l'Ebola, Cuba, comme toujours, est en première ligne du combat pour l'humanité, pour la défense des peuples en développement et aussi, pourquoi ne pas le dire, pour la défense des pays développés.

Le Nicaragua condamne une nouvelle fois le blocus économique, commercial et financier, inhumain et criminel, à l'encontre de Cuba. Nous exigeons sa levée immédiate. Nous exigeons que soit rendu le territoire occupé de Guantánamo, que soient libérés, immédiatement et sans condition, les trois des cinq héros antiterroristes cubains toujours incarcérés, que soient abandonnées les récentes mesures immorales, illégales et clandestines baptisées ZunZuneo, et que Cuba soit immédiatement retirée de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, laquelle ne sert d'autre but que de justifier la recrudescence, par les États-Unis d'Amérique, de leurs pratiques et politiques agressives contre Cuba.

Malheureusement, et malgré tout ce que nous avons entendu ce matin à l'Assemblée, nous venons encore une fois d'entendre le même délégué des États-Unis avancer, comme tous les ans, les mêmes incohérences et faux prétextes pour justifier leur criminelle politique de blocus. Une fois de plus, les États-Unis tentent d'introduire la confusion au sein de l'Assemblée, avec leurs arguments éculés qui ne convainquent personne, reflet de ces politiques obstinées et périmées, de leur égoïsme, de leur toute-puissance impériale et de leur caractère exceptionnel.

Le Nicaragua votera de nouveau pour le projet de résolution (A/69/L.4). Il appelle instamment le reste de la communauté internationale à se manifester encore une fois en faveur de Cuba, à rejeter les politiques des États-Unis, ses faux prétextes et ses justifications, et à continuer à se tenir aux côtés de Cuba, solidairement, unis dans la coopération, luttant ensemble pour éliminer les inégalités auxquelles nos peuples sont confrontés, comme la pauvreté, et pour promouvoir la santé, l'éducation, le bonheur et le bien-vivre de toutes et tous.

Pour terminer, je voudrais citer les paroles de notre président, le Commandant Daniel Ortega Saavedra, qui, en faisant référence au blocus, a déclaré :

« L'heure est venue de mettre fin à ce blocus. La situation a changé, et même aux États-Unis la majorité de la population est contre le blocus. Les conditions sont réunies pour que le Président Barack Obama se décide à passer à l'acte, même si cela va à l'encontre du système. Il est de plus en plus clair chaque jour que Cuba n'est pas isolée du monde, mais que c'est la politique nord-américaine qui est seule et isolée. Voilà la réalité. »

J'espère que les États-Unis décideront de rectifier leurs politiques et de mettre fin à leur propre isolement. Nous invitons la délégation des États-Unis et le Gouvernement américain à rejoindre la communauté internationale pour tourner la page et construire un avenir d'amitié, de coopération et de respect mutuel.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.4, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie,

Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de), Palaos

Par 188 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/69/L.4 est adopté (résolution 69/5).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

La politique commerciale des États-Unis envers Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Toutefois, les effets directs et indirects de la législation extraterritoriale et des mesures administratives et judiciaires unilatérales influent également sur les décisions commerciales au sein de l'Union européenne et nuisent aux intérêts de l'Union européenne. La législation des États-Unis, telle que le « Cuban Democracy Act » de 1992 et la loi Helms-Burton de 1996, a élargi les conséquences du blocus à des pays tiers. Dans le cadre de sa politique commerciale commune, l'Union européenne n'a cessé de s'opposer fermement à ces mesures extraterritoriales. Nous saluons la décision du Gouvernement des États-Unis de lever les restrictions sur les transferts de fonds et les voyages de caractère familial à Cuba, mais nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement portent atteinte à nos relations économiques et commerciales avec ce pays.

Pour résoudre le problème, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en novembre 1996, un règlement et des mesures conjointes visant à protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant en Europe des conséquences de ces lois. En outre, au Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres en mai 1998, un accord est intervenu sur une série de mesures ayant également pour objectif d'atténuer les problèmes causés par la législation à caractère extraterritorial. Il prévoit des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement des États-Unis de s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois à caractère extraterritorial de ce

type, et un accord concernant les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements. Il est crucial que les États-Unis mettent en œuvre cet accord.

La politique de l'Union européenne envers Cuba a été définie dans une position commune en 1996. Réaffirmant la validité de cette position commune, l'Union européenne a levé en juin 2008 les mesures restrictives imposées à Cuba en 2003. Le dialogue avec les autorités de La Havane a repris sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination. Cinq sessions de dialogue politique au niveau ministériel ont eu lieu avec le Gouvernement cubain afin d'examiner les questions d'intérêt commun, y compris les droits de l'homme – une question qui est au cœur de nos relations avec tous les pays tiers, y compris Cuba. Nous réaffirmons notre détermination à poursuivre un dialogue approfondi et axé sur les résultats avec les autorités cubaines, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et de l'opposition pro-démocratique pacifique, conformément aux politiques de l'Union européenne. Nous réaffirmons le droit des Cubains de décider librement de leur avenir.

Nous renouvelons notre appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde aux citoyens tous les droits civils, politiques et économiques et les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté d'accès à l'information. Nous l'exhortons à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et, dans le prolongement de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, à inviter d'autres rapporteurs à se rendre à Cuba. À ce propos, nous nous félicitons de l'adoption en 2003 par le Gouvernement cubain d'une nouvelle loi migratoire, qui est un pas important vers la liberté de circulation des citoyens cubains.

Les restrictions existantes aux droits et libertés sapent et dévalorisent les réalisations cubaines en matière de soins de santé et d'éducation. De même, la politique économique nationale de Cuba entrave gravement son propre développement économique. À cet égard, nous prenons note de l'adoption en août 2011, par le Parlement cubain, d'un ensemble de réformes économiques et sociales, et espérons qu'elles seront élargies et mises en œuvre de manière à répondre aux préoccupations fondamentales de la population cubaine. Le blocus économique, commercial et financier imposé

par les États-Unis contribue aux problèmes économiques de Cuba et a des répercussions négatives sur le niveau de vie du peuple cubain et des conséquences sur le plan humanitaire. La levée de l'embargo imposé par les États-Unis permettrait d'ouvrir l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain. Ensemble, nous exprimons à nouveau notre rejet de toutes les mesures unilatérales dirigées contre Cuba qui nuisent aux intérêts de tiers et qui par conséquent sont contraires aux règles du commerce international communément acceptées.

Nous exhortons les autorités cubaines à apporter des améliorations réelles dans tous les domaines mentionnés. Malgré les préoccupations et critiques que continue de susciter chez l'Union européenne la situation en matière de gouvernance et des droits de l'homme à Cuba, en avril, elle a lancé un processus de négociations avec ce pays. Nous sommes encouragés par le fait que tous les sujets seront abordés dans le cadre de ce processus, notamment les droits de l'homme, la gouvernance et la société civile, et le respect du principe de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Dans ce contexte, les États membres de l'Union européenne ont voté à l'unanimité pour la résolution d'aujourd'hui (résolution 69/5).

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, et lui réaffirmer le plein appui de mon pays au Gouvernement cubain et au peuple cubain ami face au blocus injuste que les gouvernements successifs des États-Unis imposent impitoyablement à Cuba depuis de nombreuses années.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de la Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le blocus imposé à Cuba depuis plusieurs décennies a créé un malheureux précédent dans les relations entre les États, un précédent qui va à l'encontre du droit international. Il fait arbitrairement subir à Cuba et à son peuple de multiples problèmes d'ordre économique, politique et social. Ce blocus a exacerbé leurs souffrances et a mis les États-Unis en contradiction directe avec le consensus international qui appelle à sa levée. Comme le Ministre des relations extérieures l'a indiqué, ce blocus a entraîné pour Cuba des pertes matérielles d'une valeur de plus de 1000 milliards de dollars.

Pour la vingt-troisième fois consécutive, l'Assemblée générale se réunit pour réaffirmer, à une majorité écrasante, le caractère illégitime et inhumain du blocus imposé par les États-Unis à Cuba et à son peuple, en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, notamment les principes d'égalité souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ce blocus va également à l'encontre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et au commerce international.

Malheureusement, en dépit de multiples résolutions adoptées par l'Assemblée générale à une majorité écrasante et d'autres décisions adoptées par d'autres organisations politiques, régionales et internationales, le blocus imposé à Cuba en 1959 est toujours en vigueur. C'est comme si rien ne s'était passé et comme si nos discours sur le droit international et la Charte des Nations Unies n'étaient que des discours de faibles, considérés comme une quantité négligeable. Le fait que 188 États ont voté pour la résolution d'aujourd'hui (résolution 69/5) prouve de nouveau que la quasi-totalité des États Membres de l'Assemblée générale estiment que ce blocus est illégitime et doit être levé.

Le fait qu'Israël soit l'un des deux États, avec les États-Unis, à avoir voté contre la résolution prouve qu'une fois encore, il continue de faire fi du droit international et de soutenir des pratiques illégitimes contre d'autres États Membres des Nations Unies, tout comme il le fait s'agissant du peuple palestinien et des Syriens dans le Golan syrien occupé. Le vote israélien ne nécessite pas d'explication et ne fait que mettre en exergue l'injustice de la politique des États-Unis.

Mon pays réaffirme que les mesures coercitives imposées unilatéralement par les États-Unis, l'Union européenne et leurs alliés représentent une violation flagrante des principes du droit international. Elles constituent également un moyen d'imposer l'hégémonie occidentale sur d'autres pays et d'autres peuples et visent à s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres États en violation des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ce blocus représente, en outre, un outil de promotion des politiques de châtement collectif poursuivies par les États-Unis et les États membres de l'Union européenne en vue d'affaiblir d'autres États ou de faire pression sur eux pour qu'ils modifient les choix et les politiques nationales dont ils disposent en tant qu'États souverains. Nous rappelons, à cet égard, les répercussions désastreuses des embargos économiques

imposés à l'Iraq et à la Syrie, notamment pour les civils de ces pays.

En conséquence, la Syrie tient une fois encore à condamner et à rejeter les mesures répressives et coercitives imposées par l'Union européenne et les États-Unis au peuple syrien. Nous tenons à souligner les effets délétères de ces mesures illégitimes prises unilatéralement, qui privent les Syriens ordinaires d'un accès aux produits de base, tels que les denrées alimentaires, les médicaments, le matériel médical, les combustibles, les produits agricoles et d'autres biens, ainsi qu'aux transports aériens et aux moyens de communication. Ces mesures constituent une violation flagrante des droits fondamentaux du peuple syrien, sans compter qu'elles portent gravement préjudice à l'économie de ce pays. Nous voudrions aussi souligner l'hypocrisie totale dont font preuve les États qui imposent au peuple syrien des mesures coercitives pour ensuite déplorer la situation dans laquelle il se trouve.

Je souhaiterais rappeler à l'Assemblée que l'imposition unilatérale de mesures coercitives viole les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 68/200, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », et la résolution 68/162, intitulée « Droits de l'homme et mesures coercitives unilatérales », par lesquelles l'Assemblée a rejeté les mesures économiques unilatérales, les considérant comme un obstacle aux relations commerciales entre les pays et une violation des instruments internationaux des droits de l'homme. De par son mandat, l'Assemblée générale se voit appelée à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la politique de blocus injuste et aux autres mesures agressives ou coercitives adoptées unilatéralement par certains États au mépris du droit international. De telles mesures peuvent être considérées comme une agression et sont, à ce titre, contraires à la Charte des Nations Unies. À cet égard, ma délégation forme le vœu que tous les types de blocus et autres mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba et à d'autres pays, y compris le mien, la Syrie, soient levés.

Ma délégation appelle une fois encore à la levée du blocus injuste, inhumain et contraire à l'éthique imposé par Israël aux habitants des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien. Nous espérons que la voix de la communauté internationale, telle qu'exprimée par l'Assemblée générale et d'autres organisations internationales, sera respectée par les États-Unis et que

les autorités législatives de ce pays se conformeront à ce vote et à la résolution qui vient d'être adoptée.

Au vu de ce qui précède, mon pays, la Syrie, a voté pour la résolution 69/5.

M. Phansourivong (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet sur le point 40 de l'ordre du jour (A/69/98). Ma délégation souhaite s'associer aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous sommes ici, une fois encore, pour exprimer notre compassion pour le peuple cubain innocent et épris de paix, qui endure les malheurs résultant du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé. Le blocus empêche le Gouvernement cubain d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le développement économique et social et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Qui plus est, ce blocus viole le droit international et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, et constitue une transgression des droits des États souverains à la paix, au développement et à la sécurité.

L'Assemblée générale a demandé à tous les États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des lois, réglementations et mesures qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres et d'abroger et annuler les lois déployant le même effet. Les États ont le droit de participer librement aux systèmes international, financier et commercial, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, et aucun État n'a le droit d'empiéter sur la souveraineté, les affaires intérieures et les intérêts nationaux légitimes d'entités ou d'États, malgré leurs systèmes sociopolitiques différents. Comme Cuba est un État indépendant, il a le droit de choisir le système politique et la voie du développement qui conviennent le mieux à ses conditions particulières.

L'année dernière, 188 États Membres des Nations Unies ont voté pour la résolution 68/200, preuve irréfutable que le combat pour la levée du blocus est reconnu et soutenu par l'écrasante majorité de la communauté internationale. Aussi, le blocus doit-il être levé immédiatement et sans conditions.

La République démocratique populaire lao s'associe à la majorité des États Membres des Nations

Unies pour soutenir le peuple cubain dans cette lutte. En tant qu'États Membres des Nations Unies, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider Cuba à recouvrer pleinement son droit légitime à prendre la place qui lui revient dans l'économie mondiale. Dans cet esprit, ma délégation a voté pour la résolution 69/5.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous saluons le fait que l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité une nouvelle résolution sur le blocus contre Cuba (résolution 69/5). Nous voudrions féliciter le Gouvernement cubain et la Mission cubaine auprès de l'Organisation des Nations Unies de leur excellent travail.

L'Argentine a voté pour la résolution 69/5, démontrant ainsi une nouvelle fois sa ferme opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba ainsi qu'à l'utilisation de mesures coercitives unilatérales, à l'application extraterritoriale de lois nationales relatives au commerce et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires. L'Argentine rejette la politique de blocus menée contre Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique depuis plus d'un demi-siècle qui, outre qu'elle est injustifiable sur le plan moral, est contraire à la Charte des Nations Unies, aux normes du droit international et à l'esprit du multilatéralisme.

L'Argentine réitère son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de liberté de commerce et de navigation. Ce blocus est immoral, injuste et illégal. Il est évident pour la communauté internationale que ce blocus constitue le principal obstacle au développement économique et social du peuple cubain. Le chiffre donné par le Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, démontre la gravité des effets de ces mesures sur tous les aspects de la vie du peuple cubain. Ce blocus, condamné de manière répétée par des résolutions de l'Assemblée générale adoptées à la quasi unanimité, a un lourd coût humanitaire et économique qui cause un préjudice irréparable au bien-être de la population cubaine.

Comme nous l'avons dit plus tôt, ce blocus empêche l'exercice de droits essentiels, notamment en matière de santé, d'éducation, d'alimentation, de tourisme, de transport, d'industrie et de culture, pour ne mentionner que quelques domaines. Il a également des effets négatifs sur tous les secteurs de l'économie de ce pays car il représente un obstacle qui l'empêche

d'avoir accès à des crédits de faveur, de bénéficier du transfert de technologies de pointe, de mobiliser des capitaux étrangers, d'attirer des investissements directs étrangers, de protéger l'environnement et de s'intégrer pleinement à l'économie mondiale. À titre d'exemple, comme nous l'avons entendu, les préjudices causés au commerce extérieur cubain l'année dernière sont estimés à près de 3,9 milliards de dollars. Par ailleurs, selon une estimation prudente, le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique aurait, depuis sa mise en place, infligé à Cuba des pertes d'une valeur de plus de 116 880 millions de dollars.

Néanmoins, malgré cela, en dépit des restrictions imposées par ce blocus, Cuba a réussi à continuer d'agir et de jouer un rôle moteur dans différents domaines de coopération et de solidarité internationales. Nous nous devons de souligner les contributions cubaines dans le domaine de la santé. La récente décision du Gouvernement cubain de former et d'envoyer des centaines de médecins en Afrique de l'Ouest afin qu'ils contribuent, au péril de leur vie, au traitement des patients atteints du virus Ebola est un exemple de la solidarité de ce peuple, qui ne s'avoue pas vaincu.

Comme il est signalé dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la question, l'appui de l'Argentine à la demande de Cuba constitue un des piliers des étroites relations bilatérales qui unissent nos deux pays. En Argentine, la loi 24 871 définit l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Son article 1 dispose

que les lois étrangères destinées à avoir des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou limitant l'investissement dans un pays donné, afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination, sont entièrement inapplicables et sans effet juridique.

L'Argentine s'associe en entière solidarité et exprime son appui à la lutte menée par Cuba au niveau international. Elle affirme son attachement au principe de l'égalité juridique de tous les États s'agissant de leur souveraineté, ainsi que la nécessité de faire primer le respect absolu de toutes les différences, qu'elles soient économiques, politiques ou de toute autre nature. Le blocus contre Cuba doit être levé. Il s'agit du système de sanctions unilatérales le plus dur imposé de manière prolongée contre n'importe quel pays. Depuis 1992, l'Assemblée générale se prononce chaque année, à une majorité écrasante, en faveur du respect du droit international, des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et du droit du peuple cubain de décider lui-même de son sort. Nous espérons qu'il ne sera plus nécessaire d'adopter d'autres résolutions de ce type. Nous espérons que ce blocus injuste imposé au peuple cubain sera enfin levé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote pour la présente séance.

La séance est levée à 13 heures.